Paris, Palais du Luxembourg
mercredi 22 mai 2013

# La nouvelle maîtrise foncière

## des collectivités locales

## un enjeu stratégique

AFAC

16e colloque
organisé par

L'Association française
des avocats conseils
des collectivités locales

PROGRAMME

# La nouvelle maitrise foncière des collectivités locales, un enjeu stratégique

**08h30**

Accueil des participants

**09h15**
**Ouverture des travaux**

par **Cyrille Bardon,** président de l'AFAC

**09h30**
**Rapport introductif**

par **Pierre Devarenne,** directeur du colloque, président d'honneur de l'AFAC : La nécessaire clarification entre la diversité des acteurs et des législations

**10h00-10h40**
**Première partie**

## Les outils à disposition

Les outils pour transférer la propriété : le droit de préemption, l'expropriation
par **Seydou Traoré,** maitre de conférence à l'université de Reims et de Paris Panthéon-Sorbonne

**10h40-11h00**

Les outils pour transférer la jouissance : le bail emphytéotique, le bail à construction, le bail à réhabilitation
par **Michèle Raunet,** notaire associée, étude Cheuvreux et associés

**11h00-11h30**

Les outils indirects : par le financement, la fiscalité, par l'instauration de servitudes
par **Yves Pittard,** avocat honoraire, membre de l'AFAC

**11h30-11h45**

Echanges avec les participants

**11h45-12h45**
**Table ronde**

animée par **Philippe Galliard,** avocat, vice-président de l'AFAC

- Logements sociaux et mixité urbaine (PLH), avec la participation de **Jean-François Cimetière,** directeur de la direction du foncier et de l'immobilier de la communauté urbaine de Lyon

- Développement économique, avec la participation de **Stéphane de Faÿ**, directeur général adjoint EPADESA

- Environnement et maitrise de l'espace : ordonnance du 3 juin 2004 et ses décrets d'application, la loi Grenelle 2, le rôle des SAFER, avec la participation de **Michel Heimann**, directeur général SAFER Rhône-Alpes, directeur général de la Fédération nationale des SAFER

**13h00-13h45**

Buffet-déjeuner

PROGRAMME

# La nouvelle maitrise foncière des collectivités locales, un enjeu stratégique

**14h00-14h45**
**Deuxième partie**

## Les contrôles

Les différents niveaux de contrôles non juridictionnels : l'information, la consultation, la concertation, l'enquête publique et le rôle des associations
par **Jean-Claude Hélin,** professeur émérite à l'université de Nantes

Outils à disposition par **Didier Seban,** avocat, membre de l'AFAC

**14h45-15h25**

Les contrôles juridictionnels
Le rôle respectif du juge administratif et du juge judiciaire par
**Alexandre Lallet,** maitre des requêtes et rapporteur public à la section du contentieux au Conseil d'Etat
avec la participation de **Gérard Anceau,** avocat, membre de l'AFAC

**15h25-16h40**
**Débat**

animé par **Jean Capiaux,** avocat, secrétaire général et président d'honneur de l'AFAC

L'apport de la QPC
par **Martine Cliquennois,** maitre de conférences Sciences Po Lille, avocat, membre de l'AFAC
avec la collaboration de **Michel Lascombe,** professeur à Sciences Po Lille

L'apport de la Cour européenne des droits de l'homme
par **Nicolas Desrumaux,** ingénieur de recherche CRDP-Demogue Lille 2

**16h40-17h00**
**Rapport de synthèse**

par **Simon Gilbert,** professeur de droit public, université Lumière Lyon 2

**17h00**

Fin des travaux.

## LES INTERVENANTS

**Gérard ANCEAU, avocat, membre de l'AFAC**

**Cyrille BARDON, président de l'AFAC**

**Jean CAPIAUX, avocat, secrétaire général et président d'honneur de l'AFAC**

**Jean-François CIMETIÈRE, directeur de la direction du foncier et de l'immobilier de la communauté urbaine de Lyon**

**Martine CLIQUENNOIS, maitre de conférences Sciences Po Lille, avocat, membre de l'AFAC**

**Nicolas DESRUMAUX, ingénieur de recherche CRDP-Demogue de Lille 2**

**Pierre DEVARENNE, directeur du colloque, président d'honneur de l'AFAC**

**Stéphane de FAÿ, directeur général adjoint EPADESA**

**Philippe GALLIARD, avocat, vice-président de l'AFAC**

**Simon GILBERT, professeur de droit public, université Lumière Lyon 2**

**Michel HEIMANN, directeur général SAFER Rhône-Alpes, directeur général de la Fédération nationale des SAFER**

**Jean-Claude HÉLIN, professeur émérite à l'université de Nantes**

**Alexandre LALLET, maitre des requêtes et rapporteur public à la section du contentieux au Conseil d'Etat**

**Michel LASCOMBE, professeur à Sciences Po Lille**

**Yves PITTARD, avocat honoraire, membre de l'AFAC**

**Michèle RAUNET, notaire associée, étude Cheuvreux et associés**

**Didier SEBAN, avocat, membre de l'AFAC**

**Seydou TRAORÉ, maitre de conférence à l'université de Reims et de Paris Panthéon-Sorbonne**

# La nouvelle maitrise foncière des collectivités locales, un enjeu stratégique

Satisfaire les besoins d'urbanisation et en même temps faire face aux préoccupations environnementales, le tout dans un contexte budgétaire tendu, tels sont les deux enjeux majeurs d'une nouvelle maitrise foncière.

Pourquoi une nouvelle maîtrise ?

A la loi de la décentralisation du 7 janvier 83 et confirmée en 1995 s'ajoutent des contraintes environnementales avec l'ordonnance du 3 juin 2004, le Grenelle 2 mais aussi l'apport de la QPC ou encore de la Cour européenne des droits de l'homme.

Rendre cohérents tous les outils juridiques existants, SRU, PLU, SCOT, PADD, PLH, mettre en place des partenariats conventionnels, optimiser l'allocation des ressources publiques, tels sont les objectifs de ce 16e colloque de l'AFAC. Nous espérons qu'à l'issue du colloque du 22 mai, vous rentrerez dans votre collectivité avec non seulement une boite à outils pour maitriser l'aménagement du territoire de votre collectivité, mais avec une stratégie claire de votre plan d'action.

Nous vous souhaitons un bon colloque autour des meilleurs experts que nous avons réunis pour vous au Palais du Luxembourg.

Cyrille Bardon
avocat au barreau de Paris
président de l'AFAC

Pierre Devarenne
avocat au Barreau de Châlons en Champagne
président d'honneur de l'AFAC
Directeur du colloque

## Conditions générales

**Participation aux frais**
200 euros TTC pour une personne.

**L'inscription comprend :**
- La participation aux travaux
- Le déjeuner-cocktail du 22 mai 2013
- Les actes du colloque en fichier numérique

**Elle ne comprend pas :**
Les frais de transport sont à la charge du participant.
La réservation hôtelière est effectuée directement par le participant.

**Conditions d'inscription**
- L'inscription au colloque se fait à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint. Il convient de le dupliquer pour plusieurs inscriptions.
- Seront considérés comme inscrits, les participants qui retournent le bulletin d'inscription, accompagné du réglement par chèque ou d'un bon de commande pour les collectivités territoriales.
- Dès réception du bulletin d'inscription et du réglement (ou du bon de commande pour les collectivités et administrations), vous recevrez un récépissé d'inscription, une facture et les conditions d'accès au Palais du Luxembourg.
- Le paiement se fait à l'ordre d'AFAC-colloque • Le paiement se fait à l'ordre d'AFAC-colloque 2013 : Société générale de Châlons en Champagne : compte n°30003-01691-00150138059- 83
- Les annulations devront être effectuées par mail ou courrier. Au-delà du 11 mai 2013, celles-ci ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement, mais pourront faire l'objet d'aucun remboursement, mais il est possible de se faire remplacer.

**Formation**
Cette journée peut faire l'objet d'une attestation de formation. Pour les avocats, elle est évaluée à 8 heures de formation.

**Inscriptions et renseignements**
Claude Charier Consultants, chemin des Guimberts, 84560 Ménerbes
Mail : charier.c @orange.fr
Tél. 04 90 72 40 89